

## SÉNAT

MERCREDI 27 janvier 1943.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi.

### PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU SÉNATEUR

L'honorable Thomas Vien, C.R., d'Outremont, est présenté par l'honorable J. H. King et l'honorable L. M. Gouin.

### PRÉSIDENCE DU SÉNAT

L'honorable THOMAS VIEN, qui occupe le fauteuil du Greffier, se lève et s'exprime en ces termes: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu d'une commission revêtue du Grand Sceau, j'ai été nommé Président du Sénat.

Lecture de ladite commission est alors faite par le Greffier.

Son Honneur le Président se rend au fauteuil au pied du trône, accompagné par les honorables MM. King et Ballantyne, et précédé par le Gentilhomme huissier à la verge noire.

Prières.

### PROROGATION DU PARLEMENT

Son Honneur le PRÉSIDENT avise le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire-adjoint du Gouverneur général l'informant que l'honorable Thibaudeau Rinfret, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui à quatre heures de l'après-midi pour proroger la session du Parlement.

### PRÉSENTATION DE NOUVEAUX SÉNATEURS

L'honorable Pamphile Réal Du Tremblay, C.R., de Montréal, est présenté par l'honorable J. H. King et l'honorable J. E. Prévost.

L'honorable William Rupert Davies, de Kingston, Ontario, est présenté par l'honorable J. H. King et l'honorable D. McL. Marshall.

L'honorable Joseph J. Bench, C.R., de St-Catharines, Ontario, est présenté par l'honorable J. H. King et l'honorable N. M. Paterson.

### FÉLICITATIONS À SON HONNEUR LE PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable J. H. KING: Monsieur le Président, permettez-moi de vous offrir les sincères félicitations de vos collègues pour votre

nomination au poste élevé de Président de cette Chambre.

Vous nous arrivez directement de la Chambre des communes, où, au cours de la présente législature, vous avez rempli les fonctions d'Orateur suppléant. Vous avez eu une carrière longue et intéressante à l'autre Chambre, dont vous connaissez à fond les règlements et la procédure; nous sommes donc heureux de vous voir présider maintenant à nos propres délibérations.

Vous vous rendez compte que nos règlements et notre façon de procéder diffèrent quelque peu de ceux de la Chambre des communes. En général, nous les interprétons d'une façon assez large et il nous arrive même parfois de les enfreindre. Je propose qu'avant de vous servir du fouet ou d'appliquer des mesures disciplinaires, vous vous familiarisiez quelque peu au moins avec l'atmosphère de cette Chambre. Je puis vous assurer que dans l'exercice de vos hautes fonctions, vous pourrez compter sur l'encouragement sincère et l'entière collaboration de tous vos collègues.

L'honorable C. C. BALLANTYNE: Honorables sénateurs, je suis certain de me faire l'interprète de tous les honorables sénateurs qui siègent de ce côté-ci de la Chambre en m'unissant à l'honorable leader et aux honorables vis-à-vis pour offrir à Votre Honneur nos plus chaleureuses félicitations. Vous possédez, à un degré tout particulier, les qualités nécessaires à un président du Sénat du Canada: vous êtes un parlementaire d'expérience, un brillant avocat et un homme cultivé, et vous possédez parfaitement les deux langues officielles. Je forme des vœux de bonne santé pour Votre Honneur.

Ce dont vous pouvez être absolument certain, c'est que tous les honorables sénateurs vous accorderont leur appui le plus entier et le plus loyal dans l'exercice de vos fonctions. Vous connaissant bien, je suis assuré que vous vous acquitterez de ces fonctions avec compétence et d'une manière toujours digne et juste.

### STATISTIQUE DES DIVORCES, 1942

L'honorable A. B. COPP: Honorables sénateurs, il est d'usage à la fin de chaque session que le comité des divorces soumette à cette Chambre son rapport final sur le travail qu'il a accompli au cours de la session. Au nom du président du comité, je désire, en son absence, déposer le rapport suivant:

Au cours de la présente session on a publié dans la *Gazette du Canada* 107 avis signifiant l'intention de demander des bills de divorce au Parlement. De ce nombre, 92 pétitions ont été effectivement présentées au Sénat et étudiées par le Comité de divorce, ainsi qu'il suit: